

COMMUNIQUE
DE PRESSE

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE CHRISTINE MALFOY ET PASCAL TERRASSE
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE BOURG ST ANDEOL
COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} JUILLET 2019**

Le Département a délibéré, dans le cadre de la séance consacrée à la Commission Permanente le 1^{er} juillet 2019, l'attribution de subventions pour un montant total de **84 426 € en faveur du canton de Bourg St Andéol.**

70 336 € affectés à l'association ECATE à Bourg St Andéol, pour favoriser l'accès à l'embauche des allocataires du RSA.

3 151 € au Collège Le Laoul à Bourg St Andéol, au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement.

7 239 € à la commune de Viviers au titre du soutien à la restauration et à l'entretien de monuments historiques.

2 700 € répartis au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, au profit de : l'Atelier d'Yzeure à St Montan, l'association Fasila Viviers, Minefold à Bourg St Andéol, Patrimoine Bourguésan et le Comité des Fêtes de St Marcel d'Ardèche.

1 000 € répartis au titre de l'aide accordée aux actions des associations agréées Jeunesse et Education Populaire, en faveur de La Troupe Sauvage de Bourg St Andéol et l'Amicale Laïque de Viviers.